

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2009 - 18 h**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie le 19 novembre 2009 à 18 h 00 sous la présidence de Françoise BOUGIS

Présents : M. LAUNEY, M. TROCHON, M. SAILLARD, Mme CHATEL, Adjointes;
M. LECARPENTIER, Mme DUCHEMIN M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, M. BAMEUL,
M. LE FORESTIER, M. PICHON,

Absent(s) excuse (s) : M. BAILLEUL Mme BEAUGÉ

Absent(s) non excuse (s) : néant

Secrétaire de séance : M. BOSQUET

DEMOLITION DU BATIMENT PREFABRIQUE

Trois entreprises spécialisées dans le désamiantage ont remis leur offre consistant en la démolition du bâtiment et l'évacuation des déchets dans les centres agréés. Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise ARD de Tracy Bocage : **10 020 € HT**

Cette dernière prévoit de fournir les garanties qui s'imposent pour ce genre d'opération (plan de retrait d'amiante transmis aux organismes stipulés dans le décret relatif à la protection des intervenants – périmètre de sécurité pendant les travaux – remise des bordereaux de suivi de déchets amiante et des déchets industriels)

L'intervention devra avoir lieu la première semaine des vacances scolaire de février.

PRESTATION COLLECTE ORDURES MENAGERES 2010

Le contrat qui lie la commune de Sottevast et la SPHERE a été conclu pour une durée de trois ans et arrive à échéance le 31 décembre. Outre cette dernière, une autre société a été également sollicitée pour remettre une offre de prix pour une année. Le Conseil Municipal renouvelle le contrat au profit de la SPHERE pour un montant de **350 € HT** par collecte.

ASSISTANCE TECHNIQUE SOLIDARITE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT)

La convention ATESAT passée depuis 2007 entre l'Etat et la commune arrive à son terme. La DDE propose son renouvellement 2010/2012.

L'assistance dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie n'a pas changé mais inclut désormais les préoccupations du développement durable et du Grenelle de l'environnement. Compte tenu de l'évolution des interventions en matière de maîtrise d'œuvre, la DDE n'assure plus le suivi de travaux. Pour Sottevast, la mission de base est de ce fait la mieux adaptée pour un coût de **1 183.52 €**. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire a signé le renouvellement de la convention.

APPROBATION DES STATUTS DU SIVU SIAA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome)

Mme le Maire remet à chacun un projet de statut du SIVU. Ce syndicat dénommé SIAA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome) a pour but la mise en place du SPANC (service public assainissement non collectif) sur le territoire comprenant les communes du canton sauf Bricquebec et Rauville la Bigot. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que la continuité de ce service précédemment mis en place doit être assurée, accepte les termes des statuts

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1- ZA

-Marchés de travaux : Suite à la mise en concurrence par procédure adaptée, la commission d'appel d'offres a procédé le 3 décembre à l'ouverture des 14 soumissions remises dont 9 pour le lot 1 voirie et assainissement et 4 pour les réseaux divers.

Après analyses des offres par le cabinet ACEMO, la CAO s'est à nouveau réunie le 10 décembre et a pris connaissance du rapport de vérification.

La commission a donc décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- **lot 1 : EUROVIA SITPO**592 934 € HT avec trottoir en stabilisé - option revêtement bicouche sur trottoir 4 860 € HT en moins (à définir)

- **lot 2 : STEPELEC**108 162 € HT **Total des deux lots 701 096 € HT**

L'estimation prévisionnelle était de 884 000 HT pour l'ensemble du marché (lot 1 : 742 000 HT – lot 2 : 142 000 HT), soit une différence de 182 904 € ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les trottoirs seront réalisés en revêtement bicouche et autorise Mme le Maire à signer les marchés et toute pièce ad hoc

- Vente Chedeville : suite aux accords du Conseil Municipal Mme Chedeville a donc signé le document d'arpentage définitif. Me Hervieu, notaire, va ainsi pouvoir finaliser la transaction.

- Bornage des lots : dès l'attribution du marché, un courrier a été transmis au géomètre afin qu'il établisse le bornage périphérique des lots

Par ailleurs, Mme le Maire précise que les locataires dont notification de l'indemnité d'éviction a été faite ne se sont pas manifestés à ce jour. Comme convenu, ils ont récupéré le bois des haies destinées à l'arrachage.

2- Subvention Association France Shotokan Karaté-do : Le bilan financier de cette association étant parvenu avec précision par rapport à la demande de majoration, le Conseil Municipal accepte de lui attribuer une subvention de 200 €.

3- Défiibrillateur : une journée de sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur, ouverte à tous, est fixée au Samedi 23 janvier toute la journée. Elle sera dispensée par le Capitaine Pascal Le Ballois et son équipe du Centre de Secours de Bricquebec. Les modalités d'organisation restent à définir.

4- Virements de crédits suite aux précédentes décisions

L'assemblée autorise Mme le Maire à procéder aux virements de crédits nécessaires en section d'investissement suite aux récentes décisions de travaux ou achats.

5- Salle ERS

A compter du 1^{er} janvier prochain l'association de l'Elan Rural ne va plus assurer la gestion bénévole des locations. Depuis sa création, elle a fortement contribué à l'équipement intérieur de la salle qui a été construite par des bénévoles. Elle encaissait les locations pour financer les aménagements nécessaires. La commune étant propriétaire des murs, d'après les statuts, elle finance les travaux de gros oeuvre Dans le cadre de la réhabilitation prévus en janvier prochain, l'association va financer tous les éléments de la cuisine : ensemble laverie avec lave vaisselle, hotte, armoire chauffante L'association continuera à organiser son traditionnel Souper Normand dans le même optique. Le Conseil Municipal accepte que la commune se substitue à elle pour la gestion des locations. De ce fait, celles-ci seront encaissées sur la régie de recettes de la location de l'ancienne cantine. Le Conseil Municipal, considérant la réfection et les aménagements, révisé les tarifs comme suit :

- week-end : -particuliers 180 € - associations 90 €

- 1 journée : - particuliers 90 € - associations 45 €

S'ajoute à ces tarifs la consommation d'électricité et de gaz

Concernant les travaux, les entreprises devant intervenir les unes après les autres, le recours à la mission SPS est inutile Il est nécessaire cependant, de prévoir une mission de contrôle technique.

6 – Vœux du 8 janvier

La population sera invitée à la cérémonie des vœux le vendredi 8 janvier à 18 h au gymnase.

7 – Infos diverses :

- distribution des colis de Noël par les Conseillers Municipaux

- fixation des dates des séances du 1^{er} semestre 2010.

- accord pour renouvellement adhésion 2010 au CLIC à raison de 0.20 € par habitant

- courrier de M. et Mme Gondet concernant le manque de visibilité à la sortie du chemin de la Planquette à la Croix Pinchon. Ce problème sera étudié parallèlement à la mise en place des coussins berlinois.

- la commission des travaux se réunira Samedi 16 janvier prochain

- remerciements du Capitaine Le Ballois pour attribution de la subvention accordée à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers.

- la cotisation au syndicat de la Douve est portée à 500 €
- échanges à propos de projets tels que le centre de loisirs.
- adhésion à une communauté de commune : étude en cours, certains projets étant conditionnés par le futur choix d'appartenance
- Daniel Trochon rappelle aux membres la manifestation du Père Noël.
- Suite défavorable est donnée à la demande M. Voisin du Gaec des Fontaines sollicitant une prise en charge par la commune de la partie publique située entre la bande roulante et l'accès privée de son exploitation qu'il vient de faire bitumer.

En l'absence d'autre question ou information, Madame BOUGIS propose de lever la séance à 20 h 40

Le Maire,
Françoise BOUGIS